

ARRETE n° 25-373

Portant sur la nomination de la Responsable Adjoint de branche ingénieur GM

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Pierre-Antoine ADRAGNA, enseignant- chercheur, est nommé Responsable Adjoint au sein du programme ingénieur Génie Mécanique à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 31 août 2029.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité adjoint de branche ingénieurs » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 03 septembre 2025,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT

Par délégué
Le Responsable Adjoint

Original : DFP
Copies : Intéressé
DRH
Diffusion générale : www.utt.fr